



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

*Pour le Président et par délégation
La Directrice du développement
et du secrétariat général
Adjointe au Directeur général des services*

Hélène ROQUIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Bureau syndical
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre 2019, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-neuf novembre 2019, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

OBJET :

**CONVENTION D'APPUI À
LA PHASE 8 DU
PROGRAMME DE
RECHERCHE PIREN-SEINE**

Etaient présents :

Nombre des membres
composant le bureau
syndical.....14

Au titre du Conseil de Paris :

En exercice.....14

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

Présents à la
séance.....5

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. BEDREDDINE

M. MOLOSSI

Représentés
par mandat.....2

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND

M. GUERIN

Absents.....7

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**Etaient absents excusés :****Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

M. BELLIARD à M. MOLOSSI

M. COURTES à Mme DURAND

La majorité des membres étant présente,

2019-12/01

**BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019**

**OBJET : CONVENTION D'APPUI À LA PHASE 8 DU PROGRAMME DE
RECHERCHE PIREN-SEINE**

Le Bureau syndical,

VU la délibération n°2015-86 relative à la signature d'une convention entre l'EPTB Seine Grands Lacs et l'Université Pierre et Marie Curie en vue d'aider à la mise en œuvre de la phase 7 du programme de recherche PIREN-Seine pour la période 2015-2019,

VU la délibération n°2017-01/02 autorisant le renouvellement de l'adhésion de l'EPTB Seine Grands Lacs à l'association ARCEAU Ile-de-France et son soutien financier pour les exercices 2017 et 2018 à la mise en place d'une cellule de dissémination des résultats scientifiques du programme de recherche PIREN-Seine portée par ARCEAU,

VU le projet de convention relatif à l'appui apporté par l'EPTB Seine Grands Lacs à la phase 8 du programme de recherche PIREN-Seine pour la période 2020-2023,

VU le rapport de présentation SGL n° 2019-56 de Monsieur le Président en date du 12 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'EPTB Seine Grands Lacs de poursuivre son soutien au programme de recherche multidisciplinaire PIREN-Seine centré sur l'hydrosystème du bassin de la Seine, y compris dans sa dimension de diffusion, auprès d'un large public, des résultats de ces recherches, l'ensemble de ces activités étant désormais porté administrativement par Sorbonne Université,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les termes du projet de convention relatif à l'appui à la phase 8 du programme de recherche PIREN-Seine pour la période 2020-2023,

Article 2 : INDIQUE que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'EPTB Seine Grands Lacs

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ci-annexée

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis